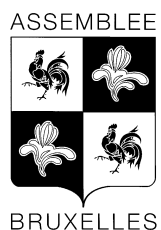


Assemblée de la Commission communautaire française



5 novembre 2004

SESSION ORDINAIRE 2004-2005

PROJET DE DECRET

**ajustant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2004**

Index

Projet de décret	2
Tableau annexe au décret.....	4

PROJET DE DECRET**ajustant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2004**

LE COLLEGE,

Sur la proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

ARRETE :

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, le projet de décret dont la teneur suit :

Article 1^{er}

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Art. 2

Pour l'année budgétaire 2004, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	271.892
pour les recettes en capital	256
total des recettes	272.148

conformément au tableau ci-annexé.

Art. 3

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget,

Evelyne HUYTEBROECK

TABLEAU ANNEXE AU DECRET

(en milliers d'EUR)

Articles	Désignation des produits	Budget initial 2004	Ajustement 2004	Ajusté 2004
TITRE I – RECETTES COURANTES				
06.02	Recettes diverses	421		574
06.03	Recettes du Complexe sportif	421		421
06.04	Remboursement de traitements	100		100
06.05	Remboursement solde des comptables extraordinaires	744		744
06.07	Recettes propres de l'IPHOV	50		50
06.08	Remboursement dépenses personnel du Centre Etoile Polaire	541	412	953
16.01	Loyers et charges locatives du bâtiment de la rue des Palais	183		183
16.02	Loyers et charges locatives du bâtiment Etoile Polaire	42		42
29.02	Intérêts financiers	500		500
46.50	Recettes liées à l'enseignement	2.887		2.887
49.22	Dotation spéciale de la Communauté française (art. 7 §§1 à 6 du décret II de la Communauté française du 19.7.1993 et du décret III du 22.7.1993 de l'Assemblée de la Commission communautaire française attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)	77.075	472	77.547
49.23	Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré	1.514	10	1.524
49.24	Dotation Relations internationales	310		310
49.25	Décompte dotation CF		349	349
49.26	Recettes Loterie Nationale	1.707	54	1.761
49.27	Subside de la Communauté française pour couvrir la charge salariale d'un agent du Centre européen de Langue française	0		0
49.28	Subside octroyé par le Fonds social européen pour le traitement de contractuels dans le cadre de projets européens	390		390
49.32	Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (art. 86 de la loi spéciale du 16.7.1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)	122.651		122.651
49.33	Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement	28.139	37	28.176
49.34	Dotation spéciale destinée au financement des missions provinciales (hors culture)	8.237		8.237
49.41	Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française	21.152	18	21.170
49.43	Subside du budget fédéral dans le cadre de la campagne « Annoncer la couleur »	76		76
89.01	Avance récupérable ACCF	0		0
89.50	Remboursement du préfinancement « Fonds social européen »	3.400		3.400
	Total recettes courantes	270.540	1.352	271.892
TITRE II – RECETTES DE CAPITAL				
76.11	Vente de terrains	0	256	256
76.30	Vente de bâtiments			
	Total recettes de capital	0	256	256
	TOTAL DES RECETTES	270.540	1.608	272.148